



Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général de la susdite municipalité et ce en vertu de l'article 956 du Code municipal, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2023 sera adopté.

Cette session extraordinaire sera tenue le mercredi 21 décembre 2022, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines, sise au 70, rue Principale, Messines (Québec) J0X 2J0

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Vérification du quorum;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023.
3. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de la municipalité de Messines, pour l'année 2023.

Donné à Messines, ce 12^e jour de décembre 2022.

Jim Smith
Directeur général